



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-745-506 du 12/06/2017

APPEL A CANDIDATURE : FORMATEUR CASNAV - RENTREE SCOLAIRE 2017

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement du second degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement - Tél : 04 42 91 74 39 - Mail : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Un poste de formateur au CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de Voyageurs) est à pourvoir à la rentrée 2017.

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du second degré. Vous trouverez en annexe le profil du poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FORMATEUR CASNAV APPEL A CANDIDATURE

C.A.S.N.A.V

Centre Académique pour
la Scolarisation des
enfants allophones
Nouvellement Arrivés et
des enfants issus de
familles itinérantes et de
Voyageurs

Patrice Gros
IA-DAASEN

Responsable du
C.A.S.N.A.V.

Téléphone
04 84 35 81 20

Mél.
ce.casnav
@ac-aix-marseille.fr

1 rue Maurice Korsec
13001 Marseille

En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1^{er} septembre et pour l'année scolaire 2017-2018 :

Un professeur du second degré pour exercer les fonctions de formateur à temps complet.

Peut postuler tout **enseignant du second degré**, titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans l'académie d'Aix-Marseille, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.

Les titulaires du CAFA seront privilégiés.

Les qualités et compétences suivantes sont attendues :

- Capacité à concevoir, organiser et animer des stages, des journées d'information et des réunions à destination des personnels de l'éducation nationale du premier et du second degré travaillant auprès des élèves EANA et EFIV.
- Connaissance des publics EANA (élèves allophones nouvellement arrivés), EFIV (élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs), et les problématiques actuelles,
- Connaissances didactiques du Français Langue de Scolarisation,
- Bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, de la formation d'adultes,
- Volonté d'implication personnelle, disponibilité, adaptabilité et mobilité (déplacements au sein de l'académie, principalement dans les Bouches-du-Rhône),
- Sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...),
- Aptitudes à la formalisation de projets, à la production de bilans
- Capacité à organiser et gérer plusieurs dossiers en parallèle.

De plus, une connaissance du premier degré, la maîtrise de l'anglais et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.

La durée de la mission est fixée à trois ans. L'affectation est prononcée à titre provisoire pour l'année scolaire, elle est susceptible d'être renouvelée.

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Béatrice Piqué par téléphone (06 22 40 47 20), soit par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante :

Monsieur le responsable académique du CASNAV
26-28 boulevard Charles Nédélec , 13001 MARSEILLE

Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mèl (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).

La date limite de réception des candidatures est fixée dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature.

Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien.

